

Procès-verbal
Éditions de la nouvelle plume
Assemblée générale annuelle
Le 28 octobre 2025 à 19h
Via ZOOM

Présences: Laurier Gareau, Raoul Granger, Pierre Minkala-Ntadi, Simone Verville, Sophie Gareau-Brennan, Michael Poplyansky, Claude-Jean Harel, Maud Beaulieu, Yves Lafond, Sarah Vennes-Ouellet, Hichem Ayouni, Estelle Bonetto, Jean-Pierre Picard, Jean-Marie Michaud, Hélène Flamand, Martine Noël-Maw, Chidi Igwe

-Présidence d'assemblée : Roger Lepage

-Employé : Ousmane Ilbo Mahamane

-Observatrices : Caroline Lafontaine de Patrimoine canadien, Danièle Dutrisac de Radio-Canada

1) Mot de bienvenue et nomination d'une présidence d'assemblée

Le président Claude-Jean Harel note la présence de personnes des deux Territoires du Nord, et il souhaite la bienvenue à tous.

Il propose l'adoption de Roger Lepage comme président d'assemblée.

Résolution 28-10-2025-1 : Il est proposé de nommer Roger Lepage à la présidence de l'assemblée.

Proposée par : Claude-Jean Harel

Secondée par : Raoul Granger

Adoptée à l'unanimité

Résolution 28-10-2025-2 : Il est proposé de nommer Maud Beaulieu comme secrétaire d'assemblée.

Proposée par : Claude-Jean Harel

Secondée par : Martine Noël-Maw

Adoptée à l'unanimité

2) Adoption de l'Ordre du jour

Résolution 28-10-2025-3 : Il est proposé d'adopter l'ordre du jour.

Proposée par : Maud Beaulieu

Secondée par : Raoul Granger

Adoptée à l'unanimité

-Claude-Jean Harel suggère d'amender l'ordre du jour en annulant le point 8, et d'inclure ces informations dans son rapport de la présidence.

-Maud Beaulieu suggère d'adopter une résolution pour remercier la défunte Mychèle Fortin pour son engagement auprès des ÉNP. Le président inscrit cette suggestion au point 11.

-Martine Noël-Maw demande pourquoi il n'y a pas de rapport de la direction. Claude-Jean Harel explique que Laurier Gareau a agi de façon intérimaire après le départ de la direction éditoriale,

et que le directeur est entré en fonction le 1er septembre. Devant les courts délais, Claude-Jean Harel se charge d'inclure les éléments qui relèvent de la direction dans le rapport de la présidence.

3) Adoption du Procès-verbal de l'AGA du 29 octobre 2024

Résolution 28-10-2025-4 : Il est proposé d'adopter le procès verbal de l'AGA du 29 octobre 2024.

Proposée par : Raoul Granger
Secondée par : Laurier Gareau
Adoptée à l'unanimité

-Claude-Jean Harel lit les résolutions adoptées.
-Le président d'assemblée demande s'il y a des questions ou des corrections à apporter. Laurier Gareau indique que la résolution de l'AGA de 2024, à l'effet de demander des soumissions de la part d'au moins trois firmes de vérificateurs, a été réalisée.

4) Rapport de la présidence

Résolution 28-10-2025-5 : Il est proposé de recevoir le rapport de la présidence.

Proposée par : Claude-Jean Harel
Secondée par : Yves Lafond
Adoptée à l'unanimité

-Claude-Jean Harel souligne que l'année a été mouvementée. La dernière assemblée générale annuelle a fait place à un tout nouveau conseil d'administration. Celui-ci a reçu l'appui du président sortant Laurier Gareau et de Simone Verville tout au long de l'exercice. Avec ce nouveau conseil d'administration, la question se posait à savoir comment soutenir la pérennité de la communauté francosaskoise à travers la littérature francophone de l'Ouest et du Nord.

-Claude-Jean Harel procède à la lecture de son rapport.

-Claude-Jean Harel rapporte que l'entente de partage de bureau avec le Conseil culturel francosaskois a été conclue après la rédaction de son rapport. Il précise qu'il y a toujours des frais de loyers pour abriter l'inventaire de livres.

-Claude-Jean Harel ajoute que les ÉNP cherchent de nouveaux points de vente, comme la Galerie d'art Mackenzie, des librairies en Saskatchewan, au Yukon et à la Cité francophone à Edmonton.

-Martine Noel-Maw mentionne que 6 livres ont été publiés, et non 5 tel que mentionné dans le rapport de la présidence. Laurier Gareau rappelle que Les vieux péteux a été publié après l'exercice actuel.

5) Rapport financier vérifié 2024-2025

Résolution 28-10-2025-6 : Il est proposé d'adopter le rapport financier audité 2024-2025.

Proposée par : Laurier Gareau
Secondée par : Jean-Marie Michaud
Adoptée à l'unanimité

-Claude-Jean Harel présente le rapport financier audité, puisque le trésorier est entré en fonction il y a peu de temps.

- Claude-Jean Harel précise que les revenus différés sont dus aux différents exercices financiers de certains organismes subventionnaires.
- La ligne 'non-affectés' réfère à des sommes non-affectées à des projets spécifiques.
- Le mince surplus de l'exercice est imputable au Fonds d'action culturelle communautaire de Patrimoine canadien. Ces subventions visaient à organiser des salons du livres, en collaboration avec la Société historique de la Saskatchewan.
- JPP précise que le conflit de travail dans le milieu de l'éducation explique les embuches subies par les salons du livre.
- Question d'un membre: Qu'en a-t-il été de la subvention de 40k pour organiser les huit salons du livre? Laurier Gareau explique qu'à la fin de l'exercice, 10k n'ont pas été déboursés et ont été reportés. Une partie du montant a été versée aux auteurs, qui devaient prévoir et préparer leurs interventions aux salons. 5k ont été remboursés à Patrimoine canadien pour écouler les 40k
- Selon Laurier Gareau, le conflit de travail eu un impact sur la vente de livres, non pas sur les auteurs.

6) Nomination d'une firme de vérificateurs pour 2025-2026

Résolution 28-10-2025-7 : Il est proposé de nommer la firme de Bergeron et Co, comptables professionnels agréés, pour l'exercice 2025-2026.

Proposée par : CJH

Secondée par : Hélène Flamand

Adoptée à l'unanimité

-Claude-Jean Harel indique que conformément à la résolution de l'AGA de 2023-2024, quatre firmes de vérificateurs ont été contactées. Deux réponses ont été reçues, dont l'une représente la moitié de la soumission de l'autre firme.

-Roger Lepage trouve que le tarif demandé est minime. Claude-Jean Harel indique que la firme effectue une compilation plutôt qu'une vérification en tant que telle.

-Raoul Granger demande si cela affecte la tenue de livres. Claude-Jean Harel explique que la tenue de livres est faite par une autre firme spécialisée, qui transmet par la suite les données à la firme de vérificateurs.

7) Prévisions budgétaires 2025-2026

Résolution 28-10-2025-8 : Il est proposé de recevoir les prévisions budgétaires 2025-2026.

Proposée par : Laurier Gareau

Secondée par : Maud Beaulieu

Adoptée à l'unanimité

-Claude-Jean Harel note qu'il espère rehausser les ventes de livres pour que la maison devienne admissible aux subventions du Conseil des arts du Canada. Le seuil de ventes fixé par CAC a été réduit de 20k à 18k. Voilà pourquoi l'accent est mis sur l'augmentation des points de vente, notamment en augmentant la production de livres. Ceci est un point central de la planification stratégique quinquennale.

-Laurier Gareau indique que Creative Sask. a refusé la demande de subvention de 13k inscrite aux prévisions financières 2025-2026. Il conclut que le conseil d'administration devra revoir la programmation pour tenir compte de ce refus, et ce tout au long de l'exercice financier, afin d'éviter un déficit. Par exemple, il est proposé de reporter la publication d'un livre au prochain exercice financier.

8) Planification stratégique 2025-2030

Résolution 28-10-2025-9 : Il est proposé d'adopter la planification stratégique 2025-2030.

Proposée par : Claude-Jean Harel

Secondée par : Simone Verville

Adoptée à l'unanimité

-Claude-Jean Harel indique que ce document encadre les mandats transmis au directeur pour atteindre les objectifs de la maison.

-Claude-Jean Harel partage les grandes lignes du document.

-Commentaire de Jean-Marie Michaud: c'est un document très ambitieux, compte tenu qu'il y a déjà des compressions à prévoir dans les dépenses, en référence au refus de Creative Saskatchewan. Il suggère de faire un bilan des progrès sur une base annuelle. Claude-Jean Harel indique que la grille contient des échéances, dont le conseil d'administration pourra s'inspirer pour suivre l'évolution du plan stratégique.

-Raoul Granger félicite le groupe qui a fait ce travail ambitieux. Mais il demande comment les résultats seront mesurés et quantifiés. Claude-Jean Harel répond que chaque action identifiée est rattachée à un résultat.

-Pierre Minkala-Ntadi félicite l'équipe qui a mis en place ce plan. Il demande si des modalités d'évaluation sont prévues à intervalles réguliers. Réponse de Claude-Jean Harel: cela sera fait lors de l'évaluation de la direction générale. De même, l'assemblée générale annuelle est aussi une occasion de rendre des comptes. De plus, le plan quinquennal contient des mesures d'évaluation.

-Roger Lepage note que le plan stratégique va aider à orienter les employés et à faire l'évaluation du travail d'année en année, afin démontrer aux bailleurs de fonds l'engagement des démarches entreprises pour atteindre les objectifs fixés.

9) Amendements aux règlements proposés

Résolution 28-10-2025-10 : Il est proposé d'adopter les modifications proposées aux règlements.

Proposée par: Claude-Jean Harel

Secondée par: Chidi Igwe

Adoptée à l'unanimité

-Roger Lepage indique que les amendements aux règlements visent à refléter la planification stratégique quinquennale.

-Claude-Jean Harel mentionne que deux types d'amendement sont proposés, pour refléter la planification stratégique.

-Premièrement, actualiser le mandat des administrateurs.

-Deuxièmement, échelonner les mandats pour éviter que tous les administrateurs soient soumis à élection d'une année à l'autre, et assurer ainsi la continuité des opérations. Il s'agit de revoir le nombre d'administrateurs de neuf à sept, et de préciser les modalités de remplacement en cas de démission. Certains membres auront désormais mandat d'un an et d'autres un mandat de deux ans.

-Roger Lepage indique qu'il faut un vote de 75% des votes pour changer les statuts et règlements.

10) Élection des membres du Conseil d'administration pour 2025-2026.

Résolution 28-10-2025-11 : Les personnes suivantes sont acclamées comme membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025-2026: Claude-Jean Harel, Jean-Marie Michaud, Chidi Igwe, Michael Poplyansky, Yves Lafond, Denise Sirois, Hichem Ayouni.

-Le comité de mise en candidatures rapporte que les sept personnes actuellement membres du conseil d'administration souhaitent se présenter à nouveau.

-Roger Lepage demande trois fois s'il y a des nominations en provenance de l'assemblée. Il n'y en a aucune. Les candidatures soumises sont retenues.

-La durée de mandats et les divers postes seront décidés à la prochaine rencontre du conseil d'administration.

11) Questions des membres

Résolution 28-10-2025-12 -Il est proposé que les Éditions de la nouvelle plume expriment leur reconnaissance envers l'engagement et le dévouement de feu Mychèle Fortin, pour son engagement comme éditrice, autrice et administratrice de la maison.

Proposée par: Maud Beaulieu

Appuyée par: Simone Verville

Adoptée à l'unanimité

-Jean-Pierre Picard indique que Mychèle Fortin a adoré son expérience comme éditrice. Elle visait l'excellence et non la perfection.

-Jean-Marie Michaud se dit reconnaissant de ses commentaires et de son appui comme auteur et membre du cercle des écrivains. En plus d'avoir été elle-même auteure.

-Raoul Granger a apprécié travailler avec Mychèle Fortin au conseil d'administration. Il demande si au-delà de cette proposition, une forme de communication sera faite pour signaler cette reconnaissance. Maud Beaulieu suggère qu'il en soit fait mention dans la page Facebook des ÉNP. Elle note la présence à cet effet de Radio-Canada, et Jean-Marie Michaud celle de l'Eau vive.

12) Levée de la réunion

-Laurier propose la levée de la réunion à 20h56.

-Claude-Jean Harel demande aux membres du conseil d'administration de rester en ligne quelques minutes après la levée de la réunion.